

**Nombre :**

de conseillers en exercice : 23

de présents : 15

de votants : 20

**Date de convocation :**

**Le 4 avril 2023**

**Publiée le : 12 avril 2023**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
CONSEIL MUNICIPAL D**

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 059-215904764-20230411-2023\_25-DE

L'an deux mille vingt-trois, le 11 Avril à 18 h 30, le conseil municipal s'est réuni en mairie pour une réunion ordinaire en séance publique, sous la présidence de M. Guy COQUELLE, maire.

**Étaient présents :** M. Guy COQUELLE, Mme Thérèse WARGNIES, M. Michel SLOMIANY, Mme Annie FRERE, M. Jean-Michel DOLACINSKI, M. Pierre DELEPORTE, Mme Linda WIART, adjoints, M. Aymeric DOLLE, M. Régis BEDOU, Mme Lydie WAELES, Mme Mathilde MANIA, Mme Anne DE RENTY, M. Christophe BELOT, Mme Claire-Marie DUREUX, M. Christian SPARROW,

**Étaient absents excusés :**

**Étaient absents non excusés :** Mme Nathalie LURKA, M. Michel BISIAUX, Mme Mathilde MASCLET

**Procurations :** Mme Delphine TOFFIN donne procuration à M. Aymeric DOLLE, M. Pierre BOUREL donne procuration à Mme Mathilde MANIA, M. Arnaud LEPROHON donne procuration à Mme Thérèse WARGNIES, Mme Sandrine BILLOIR donne procuration à M. Annie FRERE, M. Jérôme HERLAUT donne procuration à Mme Claire-Marie DUREUX

Un scrutin a eu lieu, M. Aymeric DOLLE, a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire

## 23.25 - Organisation d'un séjour durant les vacances d'été 2023

Dans la continuité de l'année dernière, le service animation propose d'organiser un séjour de vacances durant l'été 2023, au Parc Départemental d'OLHAIN (62), dont les conditions sont les suivantes :

- Période : du samedi 5 au samedi 12 août 2023
- Ouverture à 24 enfants (nés de 2012 à 2005 n'ayant pas 18 ans)
- Priorité accordée aux jeunes fréquentant régulièrement le QG des Ados (au moins trois durant l'année 2023)
- Tarification différenciée selon « adhérent à la structure Ados » ou « non adhérent à la structure ados » (car partie autofinancée par le LALP)
- Hébergement dans des chalets au Camping Parc d'OLHAIN.
- Repas : pension complète
- Les trajets aller/retour s'effectueront en bus.
- Activités encadrées par des professionnels : Escalade, VTT, Tir à l'arc, Biathlon, Atelier Street Dance, Mini, Tyrolienne, stage WoodArt .....

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,**

**AUTORISE** l'organisation du séjour susmentionné ;

**DECIDE** d'appliquer les tarifs suivants :

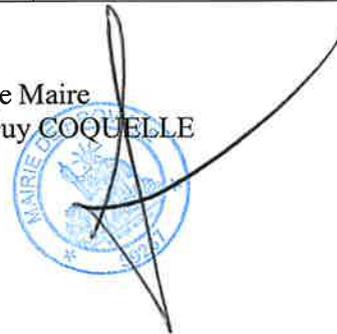
## Tarification : Séjour de vacances au Parc Départemental d'OLHAIN du 5 au 12 août 2023

Tranches	Quotient Familial	Participation totale des familles	
		« adhérents à la structure »	« non adhérents à la structure »
1	$QF \leq 369$	75	90
2	$369 < QF \leq 499$	85	100
3	$499 < QF \leq 600$	95	110
4	$600 < QF \leq 700$	110	130
5	$700 < QF \leq 850$	135	160
6	$850 < QF \leq 1050$	160	195
7	$1050 < QF \leq 1300$	185	230
8	$QF > 1\ 300$	210	265

Pour copie conforme

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Maire  
Guy COQUELLE



La présente délibération n° 23.25, qui a été transmise au représentant de l'Etat peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille, CS 62039 59014 cedex, 5 Rue Geoffroy Saint-Hilaire, 59000 Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre.

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.